

**LA STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE DE LA
BANQUE MONDIALE**

NOTE DE SYNTHÈSE

**DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
RÉSEAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

5 août 2009

LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

NOTE DE SYNTHÈSE

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----|--|----|
| A. | Contexte général et justification..... | 1 |
| B. | Objectifs et public..... | 3 |
| C. | Élaboration de la Stratégie : une démarche à deux niveaux pour l'évaluation des priorités des clients et des questions transversales..... | 4 |
| D. | Processus interne, méthodologie et sources d'information..... | 10 |
| E. | Programme et calendrier | 12 |
| | Annexe 1 : Rendre les installations de la Banque plus vertes..... | 13 |
| | Annexe 2 : Études analytiques de base recommandées | 14 |
| | Annexe 3 : Vue d'ensemble préliminaire de la Stratégie..... | 16 |

LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

NOTE DE SYNTHÈSE

A. Contexte général et justification

1. Le Groupe de la Banque mondiale a entrepris la préparation d'une nouvelle Stratégie environnementale qui devrait s'achever d'ici décembre 2010. La principale mission du Groupe de la Banque mondiale est d'assurer que son soutien aux pays clients aboutisse à des résultats durables aux plans économique, social et écologique. La nouvelle stratégie définira un ensemble de principes et proposera une démarche permettant de réaliser la viabilité du point de vue écologique de son portefeuille. Cette note de synthèse présente les éléments à prendre en compte dans l'élaboration de la nouvelle stratégie.

2. La Stratégie tirera parti du document intitulé *Making Sustainable Commitments: An Environment Strategy for the World Bank*, qui présente la première stratégie environnementale de la Banque publiée en 2001. Celle-ci indiquait la façon dont la Banque mondiale allait collaborer avec les pays clients pour leur permettre de relever leurs défis environnementaux et faire en sorte que les projets et les programmes intègrent les principes de viabilité environnementale.

3. En 2008, l'appui du Groupe de la Banque mondiale aux activités d'amélioration de la viabilité environnementale a été jugé efficace d'une manière générale, mais son impact devait être renforcé¹. Dans une évaluation de 2008 des résultats de la Banque en matière d'environnement, le Groupe d'évaluation indépendant (IEG) a noté que le Groupe de la Banque mondiale avait amélioré, depuis 1990, son rôle de promotion de la viabilité de l'environnement. Dans le même temps, il a identifié des obstacles externes et internes qui limitent la prise en compte des questions environnementales dans de nombreux programmes par pays du Groupe de la Banque mondiale. Pour renforcer son efficacité dans ce domaine, l'IEG a donc recommandé d'adopter les mesures suivantes : i) accroître l'attention accordée à la durabilité écologique au sein du Groupe de la Banque mondiale ; ii) adopter une approche plus transsectorielle et mieux axée sur l'espace et renforcer les capacités du personnel ; iii) développer l'aptitude du Groupe de la Banque mondiale à évaluer son appui aux activités liées à l'environnement et ses résultats ; et iv) améliorer la coordination et la cohérence entre la Banque mondiale, l'IFC et la MIGA, ainsi qu'entre le Groupe de la Banque mondiale et ses partenaires externes. Ceci a mis en évidence la nécessité d'actualiser la stratégie environnementale de l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale, en collaboration étroite avec l'IFC et la MIGA.

4. Le monde se trouve à un moment crucial, qui exige d'inscrire la viabilité environnementale au cœur des politiques de développement. Le contexte mondial a considérablement changé depuis 2001. Le Groupe de la Banque mondiale est

¹ Banque mondiale (2008). Viabilité de l'environnement : Une évaluation de l'aide du Groupe de la Banque mondiale. Washington, DC. <http://go.worldbank.org/BD8MP7T5B0>

profondément convaincu des graves répercussions des changements climatiques qui peuvent remettre en cause les progrès réalisés par les pays en développement. Le réchauffement de la planète représente aussi un risque pour le secteur de l'environnement, les investisseurs et les institutions financières. De surcroît, l'urbanisation est lourde de conséquences pour les pays en développement : les villes concentrent désormais plus de la moitié de la population mondiale, et 90 % du phénomène d'expansion urbaine se produit dans des pays du Sud. Les progrès réalisés dans le domaine des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) sont aujourd'hui gravement menacés, du fait, d'une part, des crises financière, alimentaire et énergétique, et d'autre part, parce que les défaillances systémiques fondamentales au niveau des institutions et de la gouvernance n'ont pas été éliminées. En revanche, les différents acteurs se rendent de plus en plus compte de l'importance de la viabilité et de la responsabilité environnementales et sociales en tant que facteurs déterminants du développement durable. Ainsi, des acteurs non gouvernementaux et privés prennent souvent l'initiative d'actions volontaires et collectives pour protéger l'environnement, sans même attendre l'adoption d'une réglementation et la mise en place d'un cadre favorable et efficace, ce qui dénote que les principes de viabilité sont de plus reconnus. La gouvernance environnementale ne relève donc plus de la seule responsabilité du secteur public et elle n'est plus réalisée par des moyens réglementaires classiques.

5. Le *changement climatique* représente désormais une grave entrave au développement de nombreux pays clients du Groupe de la Banque mondiale. Face à l'aggravation du changement climatique, les pays commencent à consacrer des ressources à la lutte contre ses effets actuels et la prévention des effets futurs. L'accroissement de l'aide des bailleurs de fonds dans ce domaine contribue à attirer davantage l'attention sur les questions de changement climatique. En octobre 2008, le Groupe de la Banque mondiale a adopté le Cadre stratégique pour le changement climatique et le développement (SFCCD), qui oriente désormais l'action de la Banque en faveur d'un développement à faible intensité de carbone et à l'épreuve des chocs climatiques. Le changement climatique sera le thème du prochain Rapport sur le développement dans le monde. Parallèlement à la préparation de la Stratégie environnementale, la Banque prépare également sa nouvelle Stratégie énergétique. Cet intérêt porté au changement climatique pose des questions auxquelles la Stratégie environnementale devrait apporter des réponses : Quel niveau de priorité accorder au changement climatique dans la nouvelle Stratégie environnementale ? Y a-t-il des arbitrages à opérer entre les mesures nécessaires à la lutte contre le changement climatique et les autres priorités environnementales, locales et régionales ? Comment la nouvelle Stratégie environnementale peut-elle optimiser les gains annexes liés au changement climatique ? Comment le Groupe de la Banque mondiale doit-il opérer des arbitrages entre le soutien qu'il apporte aux pays pour les aider à faire face à leurs propres problèmes environnementaux et son action en faveur des biens publics mondiaux, comme le changement climatique ?

6. L'*urbanisation* est un autre facteur déterminant de l'évolution du paysage planétaire depuis l'adoption de la dernière stratégie. Pour la première fois, les villes comptent plus d'habitants que les zones rurales. Ce phénomène exerce des pressions accrues sur les ressources environnementales. Mais il crée aussi les possibilités de fournir des services de manière écologiquement viable à davantage de monde. La Stratégie urbaine de la Banque mondiale, en cours d'élaboration, est en harmonie avec les principaux axes de la précédente Stratégie environnementale, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie et celle de la croissance dans les villes.

L'importance de l'industrialisation et les liens avec la croissance urbaine et l'exode rural seront pris en compte.

7. La Stratégie devra veiller à des compromis entre les *problèmes de développement à court terme et la viabilité de l'environnement à plus long terme.*

Il existe de nombreux liens entre les différents ODM et la viabilité de l'environnement. La moitié des cas de malnutrition dans le monde, par exemple, sont dus à la médiocrité des services d'assainissement et de l'hygiène. La charge liée aux maladies imputables à des facteurs environnementaux est 15 fois plus élevée dans les pays en développement que dans les pays développés. Environ 40 % de ces maladies frappent les enfants de moins de 5 ans, qui ne représentent que 10 % de la population mondiale. Le changement climatique exacerbe encore plus la situation. Dans le contexte mondial actuel, le développement est devenu une tâche plus ardue pour de nombreux pays clients du Groupe de la Banque mondiale. Selon des projections révisées, le ralentissement de la croissance économique lié à la crise empêchera, en 2009, 53 millions de personnes de sortir de l'extrême pauvreté et provoquera 200 000 à 400 000 décès supplémentaires d'enfants. La crise alimentaire, qui entraîne la hausse et l'instabilité des prix, est aussi étroitement liée au programme d'action à long terme enchâssé dans les ODM. Plus de 900 millions de personnes souffraient de la faim avant la crise actuelle. Ce nombre atteint aujourd'hui 963 millions. Tous ces déficits de développement sont parmi les causes des lacunes observées dans la protection de l'environnement. Étant donné que la demande de nourriture va augmenter de 50 % et les besoins en eau de 30 % et que la population planétaire atteindra 8,3 milliards en 2030, les ODM risquent de ne pas être atteints si le monde n'accorde pas l'attention nécessaire aux questions environnementales.

8. Les pays en développement accordent généralement moins d'importance à la préservation des biens publics mondiaux qu'à des problèmes locaux comme la réduction de la pauvreté, la croissance économique et le développement des infrastructures. Selon le Sondage d'opinions mondial de 2008, les pays en développement ne placent pas l'environnement parmi les cinq plus grands défis qu'ils estiment se poser à eux, les trois premières places étant plutôt occupées par la réduction de la pauvreté, la croissance économique et le développement des infrastructures. Dans les pays industrialisés, en revanche, c'est l'environnement tout d'abord, et la croissance ensuite, qui viennent en tête des défis à relever. Cette prise de conscience se traduit dans la démarche de nombreuses entreprises des pays industrialisés, qui consiste à inscrire la viabilité de l'environnement dans le cadre de leur triple impératif, ainsi que dans le volume croissant des investissements viables aux plans environnemental et social. Ces financements vont en partie sur les marchés émergents, par l'intermédiaire des chaînes de fournisseurs et des filiales dans les pays en développement. Il importe donc d'établir une meilleure corrélation entre les programmes de protection des biens publics mondiaux et la satisfaction des besoins de développement national et de mobiliser à grande échelle l'appui des parties intéressées en faveur de la viabilité de l'environnement.

B. Objectifs et public

9. La Note de synthèse décrit le cadre du processus d'élaboration de la Stratégie finale. La note décrit les activités de fond et celles liées au processus que le Groupe de

la Banque mondiale devra exécuter en élaborant la Stratégie, et présente les questions qui permettront de définir les principaux problèmes qui seront abordés par la Stratégie. Les objectifs finaux de la Stratégie reposeront à la fois sur les résultats des consultations avec les acteurs internes et externes et les conclusions des travaux d'analyse qui seront exécutés dans le cadre de la préparation de la Stratégie, et ils seront ancrés sur les modèles d'activité des institutions du Groupe de la Banque mondiale.

10. Le processus de préparation de la Stratégie a deux objectifs qui sont d'identifier :

- a. Les domaines clés où le Groupe de la Banque devra s'attacher à aider ses clients internes et externes à mieux relever les défis environnementaux et s'orienter vers une meilleure stabilité environnementale.
- b. Les meilleures solutions à adopter pour réaliser la viabilité environnementale des activités du Groupe de la Banque, grâce à l'amélioration du cadre des résultats, au renforcement des connaissances et des capacités, à l'instauration de partenariats avec les gouvernements, le secteur privé, le secteur financier, les partenaires de développement et la société civile au plan extérieur et avec les collègues en charge des secteurs et des régions au plan intérieur et à la mobilisation de l'aide d'autres bailleurs de fonds en faveur d'un développement écologiquement viable. Ces activités porteront également sur l'expansion de la stratégie visant à rendre vertes les propres locaux du Groupe de la Banque mondiale.

11. La Stratégie vise les publics interne et externe. Le produit final sera mis en application par les services et la direction du Groupe de la Banque mondiale et supervisé par son Conseil des administrateurs. Il sera élaboré en consultation avec les pays en développement clients, les partenaires de développement, la société civile, le secteur privé et le secteur de l'environnement, les ONG ainsi qu'avec les services et la direction du Groupe de la Banque mondiale.

C. Élaboration de la Stratégie : une démarche à deux niveaux pour l'évaluation des priorités des clients et des questions transversales

12. La Stratégie de 2001 présentait un cadre conceptuel contraignant d'assistance de la Banque mondiale dans le domaine de l'environnement. S'alignant sur la mission globale de la Banque consistant à lutter contre la pauvreté, la Stratégie mettait en évidence les liens existant entre la pauvreté et l'environnement et appelait l'attention sur la vulnérabilité des pauvres à la dégradation de l'environnement et sa pertinence des biens écologiques pour la croissance économique. Les trois principaux objectifs de la Stratégie consistaient à : i) améliorer la qualité de vie ; ii) rehausser la qualité de la croissance ; et iii) protéger le patrimoine régional et mondial de l'humanité.

13. L'élaboration de la nouvelle Stratégie reposera, quant à elle, sur une approche à deux niveaux. L'hypothèse de départ suppose que les grands objectifs de 2001 restent valables aujourd'hui. De ce fait, l'élaboration de la nouvelle Stratégie se fondera sur une approche à deux niveaux. Le premier consistera à évaluer les demandes des

clients externes et internes et à confirmer que les objectifs de 2001 restent pertinents, compte tenu des défis nouveaux et escomptés au cours des dix prochaines années. Cette perspective de la base au sommet de nos clients et collègues vise à identifier les domaines essentiels dans lesquels ils comptent sur l'appui du Groupe de la Banque mondiale pour les aider à améliorer la viabilité écologique de leurs activités et à préciser les résultats qu'ils attendent de cette aide. Cette approche reconnaît qu'il est nécessaire de chercher à obtenir des résultats environnementaux positifs et de réaliser la viabilité écologique et que cet objectif ne peut être atteint que grâce à un large éventail d'interventions à travers différents secteurs. Le deuxième niveau consistera à analyser les éléments transversaux des résultats du Groupe de la Banque mondiale en matière de promotion de la viabilité écologique et à identifier ses objectifs globaux dans ces domaines. À tous les deux niveaux seront abordées des questions fondamentales relatives aux rôles, aux plans d'activité et au cadre opérationnel nécessaires pour obtenir des résultats plus substantiels dans la mise en œuvre du programme de promotion d'un environnement viable. Cette double approche se reflétera dans le processus de consultations et sera prise en compte dans le cadre des résultats qui sera mis au point lors de l'élaboration de la Stratégie.

Premier niveau : Évaluer les demandes des clients externes et internes en définissant les priorités en matière de viabilité environnementale

14. Les travaux à ce niveau consisteront à définir la nature et l'étendue des efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale pour aider les clients externes et internes à s'orienter vers des actions écologiquement viables. Les priorités environnementales des différents acteurs seront examinées au niveau des régions, des pays et des secteurs. Les travaux seront dirigés par les collègues en charge des questions environnementales régionales, en collaboration avec les équipes de pays et d'autres services du Réseau de développement durable. Les équipes régionales orienteront les consultations avec les acteurs extérieurs, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement et, au niveau interne, avec les collègues des départements sectoriels.

15. La Stratégie cherchera à répondre aux questions suivantes :

° Est-il toujours pertinent de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie, la qualité de la croissance et la protection du patrimoine régional et mondial de l'humanité ?

° Quels sont les opportunités à saisir et les défis à relever pour réaliser un développement viable du point de vue de l'environnement dans chaque pays, région, secteur ou domaine d'activité ? Quel rôle attend-on que le Groupe de la Banque mondiale puisse jouer pour aider les pays en développement à saisir ces opportunités et relever ces défis ?

° Quels arbitrages la Banque devrait-elle opérer entre ses interventions à l'appui des priorités environnementales particulières des pays et en faveur des biens publics mondiaux ? Comment la Stratégie devrait-elle arbitrer entre les problèmes de portée mondiale comme la préservation de la qualité des écosystèmes et des problèmes à

caractère plus local comme la réduction de la pauvreté, la croissance économique et le développement des infrastructures écologiquement viables ?

° Quels sont les principaux éléments d'un environnement porteur, qui permettrait de mobiliser davantage les acteurs non gouvernementaux et aiderait le secteur privé à rechercher et obtenir de meilleurs résultats dans le cadre de ses activités de promotion d'un environnement viable ?

° La nouvelle Stratégie doit-elle adopter une approche systématique pour évaluer la viabilité environnementale des portefeuilles sectoriels de la Banque au-delà du respect des mesures de sauvegarde ? La Stratégie doit-elle au départ cibler certains secteurs (urbanisme, agriculture, infrastructures...) pour acquérir de l'expérience ou alors s'appliquer à l'ensemble des secteurs ?

° Comment la Stratégie doit-elle mettre l'accent sur la viabilité à long terme de l'environnement ? Comment concilier, le cas échéant, les préoccupations de développement à court et à long terme et la viabilité écologique ?

° Comment le Groupe de la Banque mondiale doit-il réaliser un équilibre entre l'aide qu'il peut fournir directement aux pays clients par le biais de ses activités visant à promouvoir un développement écologiquement viable et les efforts qu'il déploie pour mobiliser et mettre à profit les interventions des autres acteurs en faveur de ce programme ?

Deuxième niveau : Évaluer les priorités transversales pour permettre au Groupe de la Banque mondiale d'améliorer ses résultats dans le domaine de l'environnement

16. Au deuxième niveau, les activités consisteront à analyser les éléments transversaux des résultats obtenus par le Groupe de la Banque mondiale en matière de promotion de la viabilité écologique, ainsi qu'à déterminer les objectifs à l'échelle de l'institution dans ces domaines. Plus particulièrement, les activités cibleront plusieurs domaines prioritaires tels qu'ils sont présentés ci-après.

17. De la prise en compte systématique à la viabilité écologique. La mise en place d'un environnement durable est un processus continu que nous comptons poursuivre tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie. Dans le cadre du Groupe de la Banque mondiale, les principales mesures qui ont marqué cette quête comprennent l'adoption, à la fin des années 80, des mesures de sauvegarde en tant qu'instruments de politique de la Banque pour l'application des principes de précaution ou de « ne rien faire qui pourrait avoir des effets néfastes » dans ses activités. Par la suite, en 2001, la première stratégie environnementale a mis l'accent sur la prise en compte systématique ou l'intégration de la dimension environnementale dans les activités et secteurs. La nouvelle Stratégie vise plus loin, pour améliorer la viabilité environnementale de l'ensemble du portefeuille de projets du Groupe de la Banque mondiale. En partant des domaines qui intègrent déjà les préoccupations écologiques, la stratégie proposée définira des cibles à atteindre pour rendre le portefeuille opérationnel plus viable au plan écologique au cours des dix ans de sa mise en application. Cette approche nécessitera : i) un cadre de résultats ; ii) le renforcement des connaissances et des capacités internes et externes, notamment afin de promouvoir l'adhésion à la viabilité environnementale dans tous les secteurs ; iii)

un partenariat étroit avec les collègues régionaux et en charge des secteurs, y compris des liens avec les stratégies sectorielles pertinentes concernant notamment les changements climatiques et l'énergie ; et iv) la mobilisation de l'appui des acteurs externes au profit du développement durable. Les indicateurs de résultats en matière de viabilité seront adoptés de commun accord avec les responsables des régions et des secteurs. La Banque pourrait s'inspirer de la mise en œuvre par l'IFC de ses Politiques et de normes de performance en matière de viabilité sociale et environnementale. Elle peut aussi tirer des leçons de l'intégration, en juin 2006, des services d'infrastructure et des services de l'environnement et du développement social et rural dans un Réseau de développement durable.

18. Reconnaître les différences entre clients. La Stratégie évaluera le portefeuille en définissant un cadre de viabilité environnementale fondé sur les demandes et l'adhésion des pays. Ce cadre reconnaîtra les différences des priorités des pays et des régions et tiendra compte des critères multiples, notamment le PIB par habitant (pays à revenu intermédiaire, pays à faible revenu), le contexte social (par exemple, pays en conflit ou sortant d'un conflit), le contexte régional (par exemple, l'adhésion à l'UE), la base de ressources naturelles (par exemple, les pays riches en ressources forestières, les pays riches en ressources pétrolières) et le niveau d'industrialisation. Ainsi, un pays à faible revenu, dont une grande partie de la population est fortement tributaire des ressources naturelles ou qui a des taux élevés de morbidité et de mortalité infantiles liées à des problèmes environnementaux, peut présenter une faible empreinte carbone et avoir d'autres priorités qu'un pays en développement très urbanisé ou industrialisé.

19. Le rôle de la gouvernance et des institutions environnementales. La Stratégie déterminera la manière dont le Groupe de la Banque mondiale peut aider, dans les pays en développement, à renforcer les institutions environnementales et les mécanismes de gouvernance qui sont indispensables au développement durable. Elle se concentrera à la fois sur les règles formelles (politiques, lois, règlements, normes professionnelles) et leur mise en œuvre, et sur des règles informelles (cultures, mentalités...). La réalisation de la viabilité écologique est tributaire de l'efficacité avec laquelle les gouvernements, le secteur privé et la société civile peuvent évaluer les arbitrages intertemporels, déterminer les coûts et avantages écologiques, y compris les effets de répartition, et intégrer ces analyses dans des mécanismes de prise de décision. La Stratégie étudiera des mécanismes permettant de faire participer les acteurs faibles et vulnérables à la prise de décision, assurer l'accès à l'information et la responsabilisation des différentes parties prenantes, assurer le respect des règles, mettre en place des mécanismes de règlement des conflits et des voies de recours judiciaire. Le Groupe de la Banque mondiale a aidé, à travers une gamme d'instruments de prêts et hors-prêts, les secteurs public et privé et la société civile des pays en développement à analyser les mécanismes de gouvernance environnementale et à renforcer leurs capacités dans ce domaine. La Stratégie analysera les résultats obtenus dans ce domaine, ainsi que les résultats et les méthodes d'autres initiatives multipartites, afin de comprendre comment le Groupe de la Banque mondiale peut être un partenaire plus efficace en aidant les clients à renforcer leurs processus de gouvernance environnementale, tout en tenant compte du fait que les pays ont des points de départ différents du point de vue des institutions et des systèmes. La Stratégie s'attachera aussi à déterminer comment les gouvernements, les acteurs du secteur de l'environnement, les institutions financières et la société civile peuvent œuvrer de manière plus synergique pour gérer la pollution et promouvoir une croissance rationnelle et la compétitivité.

20. Politiques opérationnelles, mesures de sauvegarde, normes de performance et systèmes nationaux. Les mesures de sauvegarde sont les instruments essentiels pour appliquer le principe de précaution ou de « ne rien faire qui pourrait avoir des effets néfastes » dans les activités financées par la Banque. L'IEG procède actuellement à l'examen de l'application de ces mesures qui doit s'achever d'ici décembre 2009 ; la Stratégie tirera des enseignements de cet examen. Le débat sur les mesures de sauvegarde sera l'occasion d'échanger des données d'expérience et de s'inspirer des dispositions prises par l'IFC et la MIGA en vue de réaliser la viabilité écologique. L'IFC a adopté, en avril 2006, ses Politiques et normes de performance en matière de viabilité sociale et environnementale, que la MIGA a reprises en octobre 2007, moyennant des adaptations. L'IFC est en train de dresser un premier bilan de la mise en œuvre de ces normes de performance et la Stratégie tiendra compte des résultats de ce bilan. Dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (mars 2005), la Banque et les autres agences de développement se sont engagées à redoubler d'effort sur les plans de l'harmonisation, de l'alignement et de la gestion de l'aide axée sur les résultats. Cet engagement implique aussi que ces institutions doivent prendre davantage en compte les « systèmes nationaux », à savoir les politiques et procédures nationales des pays bénéficiaires. Des programmes pilotes de renforcement des capacités ont été lancés dans quelques pays afin d'utiliser les systèmes nationaux de gestion environnementale. La Stratégie évaluera les progrès accomplis dans ce domaines et déterminera la voie à suivre à l'avenir. Elle examinera aussi la gestion des risques environnementaux posés par des activités non liées à des prêts.

21. Renforcer les financements novateurs et les partenariats. Comment la Banque peut-elle aborder de manière plus stratégique les instruments de financement novateurs liés à l'environnement et contribuer à les intégrer dans les pratiques de financement du développement ? Tout en jouant déjà un rôle de premier plan en matière de mobilisation de fonds en faveur de l'environnement et du développement durable, elle peut encore renforcer son action. La Banque a ainsi joué un rôle pionnier dans le domaine des transactions liées au carbone en aidant les pays en développement à participer au marché des contreparties des émissions de carbone, dans le cadre des processus du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et du Mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC). Elle a également lancé récemment les Fonds d'investissement climatiques (FIC). Les montants des Fonds carbone sont passés de 180 millions de dollars à plus de 2,2 milliards de dollars. Au moment où les négociations sur l'évolution du climat entrent dans la phase critique de la détermination des politiques et des structures du marché au-delà de 2012, il sera nécessaire de mettre à profit les enseignements tirés de la première génération des activités des Fonds carbone et des FIC. L'expérience des services de prêts et de conseil du Groupe de la Banque mondiale pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pourrait servir à élaborer davantage et à prendre systématiquement en compte le programme de financement des activités de protection de l'environnement. Les Départements de la trésorerie et de l'environnement de la Banque ont obtenu des résultats appréciables au plan de la mobilisation de ressources en collaborant activement avec la communauté des investisseurs viables et en émettant des obligations liées aux activités de la Banque dans le domaine du changement climatique. La première émission de ce type, les « obligations vertes », a été lancée sur les marchés internationaux. La Stratégie examinera le rôle que le Groupe de la Banque mondiale pourrait jouer en appuyant des méthodes novatrices de financement de l'environnement et la manière dont ces méthodes pourraient servir à soutenir le développement écologiquement viable dans les pays en développement. Il est prévu d'examiner les possibilités de renforcement de la

collaboration entre le Groupe de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, notamment en vue d'assurer des synergies et de limiter les doubles emplois entre les différentes sources de financement disponibles. À cet égard, nous œuvrerons, tout au long de la préparation de la Stratégie, en étroite collaboration avec les partenaires de développement comme le FEM et les donateurs multilatéraux et bilatéraux.

22. Mobiliser le savoir du Groupe de la Banque mondiale pour renforcer les capacités de promotion de la viabilité écologique. Le premier bilan de la mise en œuvre de la Stratégie de 2001 donne à penser que le Groupe de la Banque mondiale pourrait consolider son rôle dans le domaine de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités. Les nombreux documents analytiques et politiques du Groupe de la Banque mondiale ne bénéficient pas toujours d'une diffusion suffisante. L'IFC dispose d'un vaste programme d'assistance technique qui peut contribuer au renforcement des capacités de gestion durable de l'environnement. La Stratégie évaluera les méthodes de renforcement de l'impact, sur les institutions environnementales des pays clients, des activités d'analyse et de conseil (AAA) du Groupe de la Banque mondiale. Elle examinera les produits, plateformes et services de connaissances afin de promouvoir la viabilité écologique auprès des acteurs publics, privés et de la société civile de ces pays. Dans la mesure où l'environnement est à la fois un thème transversal et un secteur de production, les plateformes de connaissances peuvent améliorer l'efficacité des interventions environnementales à travers un large éventail de secteurs. Il importera, par exemple, de mettre en place une meilleure base de connaissances et de donner des orientations au personnel pour lui permettre d'évaluer les répercussions environnementales des différentes options d'investissement (comme le choix entre l'hydroélectricité et l'électricité produite par le charbon), les considérations à court et long terme et les conséquences aux plans local et mondial. L'IFC a fait des progrès importants dans la mise en œuvre des principes d'Équateur en s'adressant aux institutions financières afin qu'elles mettent en place une plateforme commune pour appuyer les investissements durables. Partant de cette expérience, la Stratégie déterminera la façon d'inclure les institutions financières des pays en développement dans ce type d'échange de connaissances afin de promouvoir la viabilité de l'environnement dans le cadre de leurs activités. Ces initiatives seront conformes au programme plus général d'amélioration des connaissances du Groupe de la Banque, qui vise l'excellence mondiale dans ce domaine.

23. Les documents de référence porteront sur l'analyse des résultats obtenus par la Banque dans la mise en œuvre de la Stratégie de 2001 et les enseignements tirés. Ils détermineront aussi la manière d'améliorer le suivi des méthodes visant à renforcer la viabilité écologique des différents portefeuilles sectoriels, au-delà du seuil minimum des politiques de sauvegarde. Ils examineront les facteurs ayant contribué à la diminution, ces dernières années, du portefeuille de projets liés à la biodiversité et à d'autres problèmes posés par la gestion des ressources naturelles, comme la dégradation des sols et les eaux internationales, et détermineront si de nouvelles méthodes sont nécessaires pour mettre fin à cette diminution. Les documents de référence porteront également sur des approches multipartites pour une croissance rationnelle et une gestion de la pollution qui optimisent les synergies entre les institutions du Groupe de la Banque mondiale. Pour ne citer que ces domaines.

D. Processus interne, méthodologie et sources d'information

24. La nouvelle Stratégie sera élaborée conjointement par la Banque, l'IFC et la MIGA.

Au premier niveau, les travaux seront dirigés par les régions, l'IFC et la MIGA, avec l'appui du pôle de coordination de l'environnement. Les activités au deuxième niveau seront dirigées par le pôle de coordination. L'IFC et la MIGA conduiront les consultations et l'élaboration de la Stratégie avec les clients du secteur privé.

25. Les services et la direction de la Banque, de l'IFC et de la MIGA collaborent à la préparation de la Stratégie. Le Département de l'environnement est responsable de la préparation de la Stratégie, avec la participation active de l'IFC, de la MIGA et des collègues régionaux. Concernant les aspects de fond, toutes les institutions du Groupe de la Banque mondiale sont en train d'identifier les domaines où il existe un alignement entre des thèmes que l'on pourrait développer davantage au cours du processus de préparation. Il a été convenu que ce processus doit être étroitement ancré sur le modèle d'activité et la base de la clientèle des différentes institutions du Groupe de la Banque. Étant donné que ceux varient d'une institution à l'autre, le niveau de participation et de contribution aux différents thèmes et sections couverts par la Stratégie peut également varier d'une institution à l'autre.

26. Travaux d'analyse. La préparation de la Stratégie reposera sur un ensemble d'études analytiques de référence. L'*annexe 2* propose une liste d'études analytiques établie à partir des résultats des consultations internes et de l'examen de la Note de synthèse. Le Département de l'environnement demande actuellement à d'autres sources de financement d'appuyer les travaux d'analyse envisagés et tient également des consultations avec des acteurs extérieurs.

27. Cadre de résultats. La Stratégie établira un cadre de résultats assorti d'indicateurs pour les différentes étapes. Il s'agira d'élaborer un cadre de résultats pour chacun des domaines prioritaires identifiés durant les consultations du premier niveau, dans lesquels la Stratégie enregistrera des progrès au cours de la période d'application de 10 ans. Pour chacun de ces domaines, des indicateurs environnementaux de base seront définis de manière à pouvoir être mesurés et regroupés au niveau du projet, et permettre ainsi d'évaluer aisément les progrès accomplis sur le terrain. Conformément à la politique générale de résultats de la Banque, ces indicateurs combineront vraisemblablement :

- Des indicateurs sectoriels traduisant l'orientation vers une approche écologiquement viable dans le secteur concerné. L'équipe de la Stratégie collaborera avec les équipes régionales et les équipes du pôle de coordination du Réseau du développement durable pour identifier des indicateurs spécifiques à chaque secteur clé comme l'énergie, l'urbanisme, l'agriculture, les forêts, etc. Ces indicateurs refléteront un ou plusieurs objectifs ambitieux pour la période de la Stratégie, par exemple, la promotion de l'utilisation de techniques de préservation des sols ne faisant intervenir que peu ou pas d'activités de labourage dans l'agriculture.

- Dans des domaines essentiels comme la gestion de la pollution et la biodiversité, les indicateurs devront être définis de manière à redynamiser l'appui du Groupe de la Banque mondiale à des activités dans ces domaines.

- Au niveau de la gestion environnementale, les indicateurs seront définis pour le renforcement des capacités institutionnelles, et pourront inclure, si les perspectives semblent favorables, des cibles de renforcement des capacités pour les systèmes nationaux.

Il est en outre prévu des indicateurs intermédiaires de contribution qui mesureront les résultats des mécanismes internes et des pratiques de gestion du savoir qui permettent au Groupe de la Banque mondiale de réaliser les objectifs de la Stratégie. Un exemple de ces indicateurs pourrait être la création d'un système permettant de mieux suivre les résultats environnementaux des projets lors de la supervision et à la fin de l'exécution.

28. Consultations. Des consultations multipartites seront organisées de manière transparente et ouverte, afin de réaliser un consensus sur la nouvelle Stratégie environnementale et en garantir la qualité. Un programme de consultations optimal et efficace est en cours d'élaboration pour assurer la représentation régionale et sectorielle des points de vue des différents acteurs. Ce processus se fonde sur les éléments suivants :

- Le processus de consultations inclura une plateforme Internet multilingue, des sessions en face à face et en vidéoconférences et des mécanismes de rétroaction pour toucher une masse critique de différents acteurs.

- En ce qui concerne les consultations sur le terrain, l'IFC, la MIGA et d'autres acteurs clés aideront à identifier les parties prenantes, planifier le calendrier et rendre compte des réactions. Le pôle de coordination de l'environnement dirigera le processus global, la conception et la gestion de la plateforme Internet et fournira un appui logistique aux régions. Les parties prenantes visées incluent les gouvernements des pays développés et en développement, la société civile, les ONG, les populations autochtones, les milieux universitaires, les groupes de réflexion, le secteur privé, les institutions des Nations Unies, les institutions de développement et la jeunesse. L'IFC et la MIGA conduiront les consultations avec les clients du secteur privé. Des travaux d'analyse seront également effectués en consultation avec les parties intéressées et seront intégrés à la plateforme Internet.

- Les consultations démarreront par des échanges de vues sur la Note de synthèse au sein de CODE. Elles seront menées de la manière la plus « verte » et rentable possible. Un compte rendu sérieux, uniforme et régulier des avis qui auront été émis garantira la crédibilité et l'intérêt du processus. Les résultats de la mobilisation des fonds en cours détermineront l'éventail des méthodes de sensibilisation.

- Le Groupe de la Banque mondiale poursuit ses consultations internes. Un site intranet affiche les avis, sert de forum pour le personnel et permet de mener le débat de façon constructive et structurée. Il fera le lien avec les consultations et les réactions externes.

29. Comités consultatifs. Un comité interne comprenant des services du Groupe de la Banque mondiale et un comité extérieur sera créé pour surveiller la préparation de la nouvelle Stratégie et donner des orientations à ce sujet. Les comités consultatifs joueront un rôle important en donnant des orientations et en exprimant des réactions durant la phase de préparation de la Stratégie ainsi qu'au niveau des produits intermédiaires, y compris les travaux d'analyse.

30. Sources d'information. La préparation de la Note de synthèse tiendra compte des travaux achevés et en cours. Ils comprennent les suivants : i) la Stratégie environnementale de la Banque mondiale de 2001 ; ii) l'évaluation par IEG en 2008 de l'appui du Groupe de la Banque mondiale à la viabilité environnementale ; iii) l'évaluation par IEG des mesures de sauvegarde (Note de synthèse en préparation) ; iv) le Cadre stratégique du Groupe de la Banque mondiale pour le changement climatique et le développement ; v) les Rapports sur le développement dans le monde concernés, y compris ceux de 2009 « Repenser la géographie économique » et de 2010 sur le changement climatique ; vi) l'examen des normes de performance de l'IFC datant de 18 mois et de 3 ans ; vii) les autres stratégies sectorielles en cours, en particulier dans les domaines de l'énergie, de l'urbanisme et de l'eau ; viii) les rapports internes et externes sur la stratégie forestière ; ix) la mise à jour de la stratégie sectorielle de 2004 pour les ressources en eau ; x) le Plan d'action pour les infrastructures durables du Groupe de la Banque mondiale ; xi) le document sur les financements novateurs du développement réalisé par l'unité responsable de la mobilisation et de la gestion des financements concessionnels et des prêts ; xii) Rapport de suivi mondial 2008 ; et xiii) le document intitulé *Development Policy Lending Retrospective* de OPCS/ENV.

E. Programme et calendrier

Les consultations sur l'environnement seront lancées au milieu du mois de septembre 2009. La première version préliminaire complète sera prête au printemps de 2010 pour faire l'objet de commentaires avant d'être présentée à l'approbation du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale à la fin de 2010.

F.

31. Les services du Groupe de la Banque mondiale. La Banque (régions, secteurs, Institut de la Banque mondiale, Département juridique et Groupe de recherche sur le développement), l'IFC et la MIGA sont en voie de nommer des points focaux pour les questions liées à la préparation de la Stratégie. En outre, des équipes seront constituées, le cas échéant, pour travailler sur des sujets précis. D'autres départements produiront de nombreux documents de référence en étroite collaboration avec le Département de l'environnement. Les consultations seront dirigées par les régions tandis que l'IFC et la MIGA conduiront les négociations avec les clients du secteur privé.

Annexe 1 : Rendre les installations de la Banque plus vertes

Depuis la publication en 2004 de son premier Rapport sur la viabilité écologique, la Banque a réalisé d'importants progrès pour rendre ses installations plus « vertes ». En 2006, le Groupe de la Banque mondiale a franchi une étape décisive : le complexe de son siège a bénéficié du label « carbon neutral » (sans effet sur les émissions de carbone), grâce à l'acquisition de génératrices éoliennes et aux réductions vérifiées des émissions. Depuis 2007, l'inventaire des gaz à effet de serre et les initiatives de bâtiments verts ont été étendus aux bureaux de pays. D'importants défis restent à relever pour réduire notre empreinte écologique. La Stratégie proposera un plan d'action pour progresser dans cette voie, y compris l'application plus systématique des initiatives vertes aux bureaux de pays.

Annexe 2 : Études analytiques de base recommandées

1. Rééquilibrer le programme d'action environnemental : changements climatiques et principaux défis environnementaux

2. Évaluation des résultats du Groupe de la Banque mondiale en matière de mise en application de la Stratégie de 2001

- Examen du portefeuille
- Cadre de résultats
- Évaluation de la structure organique, de la dotation en effectifs, des compétences, des mesures d'incitation et des contraintes au sein de la famille Environnement
- Évaluation des systèmes organisationnels, de connaissances et financiers
- Résultats de l'intégration du Réseau du développement durable
- Le rôle dans le développement et le transfert de connaissances aux niveaux interne et externe

3. Prise en compte systématique de la dimension environnement

- Efficacité et leçons tirées de la prise en compte systématique
- Comment améliorer le suivi des résultats en matière de prise en compte systématique de la dimension environnement et les incidences sur l'amélioration des moyens de subsistance et de l'hygiène du milieu
- Analyse du secteur financier et son rôle d'appui à la prise en compte systématique de la viabilité écologique

4. Politiques opérationnelles, mesures de sauvegarde, et systèmes nationaux

- Évaluation des résultats des mesures de sauvegarde de la Banque mondiale
- Évaluation des progrès vers une approche plus alignée sur les systèmes nationaux
- Pertinence des principes d'Équateur pour le secteur public

5. Gestion de la pollution

- État et impact de l'appui de la Banque mondiale à la prévention et la gestion de la pollution
- Approche multipartite en matière de gestion de la pollution dans les pays en développement

6. Biodiversité et gestion des ressources naturelles

- Examen de l'appui du Groupe de la Banque mondiale à la biodiversité

- Adaptation fondée sur les écosystèmes et paiements en contrepartie des services de protection des écosystèmes – état des lieux et potentiel

7. Gouvernance et institutions environnementales

- Droits d'accès, collaboration intersectorielle et intrasectorielle et participation du public à la prise de décision environnementale
- Résultats/expériences en matière d'évaluation environnementale stratégique et d'analyse environnementale par pays, en tant qu'instruments d'évaluation de la gouvernance et des institutions environnementales
- Bilan des expériences de prêts et d'assistance technique ciblés sur le renforcement des capacités institutionnelles
- Informations sur l'environnement et initiatives en faveur de la transparence
- Évaluation de la CPIA en tant qu'instrument de mesure des résultats des pays.

Annexe 3 : Vue d'ensemble préliminaire de la Stratégie

1. Considérations générales et introduction
2. Contexte externe et interne de la nouvelle Stratégie
3. Objectifs et principes directeurs de la Stratégie
4. Leçons tirées de la précédente stratégie environnementale et mise en œuvre de la Politique de viabilité et des normes de performance de l'IFC
5. Évaluation des priorités des clients
6. Questions transversales
7. Mise en application de la stratégie environnementale du Groupe de la Banque mondiale
8. Cadre de résultats
9. Annexes